

**Mairie de CARLIPA**  
**Conseil Municipal**

**Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 – 20 heures**

Date de la convocation : 13/09/2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : MM. SERRANO (Président), OLIVIER, PENNAVAYRE, DESPLAS et PISANI - Mmes ALLEMAND, CARPENTIER, ROUQUET et ZENON

Absentes excusées : Mmes PASIN et OLIVIER

Secrétaire : M. OLIVIER

**Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.**

**Fonds de concours « environnement » auprès de la CCPLM**

Cette délibération est reportée ultérieurement par manque d'éléments.

**1 – Réglementation relative aux travaux sur voirie communale et départementale en agglomération dans la zone délimitée par l'enrobé coloré et accotements des travaux cœur de village**

Dans le cadre des travaux « cœur de village », le conseil municipal décide que sur les voies communales et sur la RD 126 en agglomération revêtues d'un enrobé coloré ainsi que ces accotements afférents à cet enrobé depuis moins de 5 ans, tous travaux de réalisation de tranchées sont interdits.

Votée à l'unanimité

**2 – Désignation d'un référent déontologique pour les élus locaux**

La loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la chartre de l'élu local. L'Association des Maires de l'Aude (AMA), en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Aude, propose aux collectivités de l'Aude un expert M. Claude Beaufiles pour être référent déontologique.

Le conseil municipal décide de désigner M. Claude Beaufiles en tant que référent déontologique.

Votée à l'unanimité

**4 – Bons de naissance, colis de Noël**

Suite à la dissolution du CCAS, il convient de prendre une délibération pour poursuivre le dispositif d'aide sociale.

Le conseil municipal décide d'octroyer des

- bons de naissance d'une valeur de 50 € pour chaque enfant de la commune
- colis de Noël pour les aînés domiciliés sur la commune

Votée à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**1 – marché de travaux « cœur de village » tranche 1 - lot 1 VRD (voiries réseaux divers)**

Avenant 1 : plus-value de 18 969.48 € HT (eaux pluviales) / nouveau montant du marché : 170 185.82 € HT

**QUESTIONS DIVERSES**

**-Borne électrique**

Suite à des demandes, la commune a sollicité le SYADEN pour la pose d'une borne électrique pour recharger les véhicules électriques. Dans un premier temps, la commune doit proposer des emplacements pour cette implantation sachant qu'il faut l'équivalent de 2 places et demie pour recharger 2 voitures.

**- Vol de câble cuivre**

Suite au vol de câble cuivre qui alimente l'éclairage public sur l'entrée Est du village, route de Bram, l'entreprise DEBELEC a fourni un devis comprenant

- la mise en sécurité : 600 € HT (réalisée)
- la réparation pour 50 m de câble : 4 350 € HT
- option en cas d'ouverture de tranchée : 7 450 € HT

L'expert de l'assurance viendra le 2 novembre.

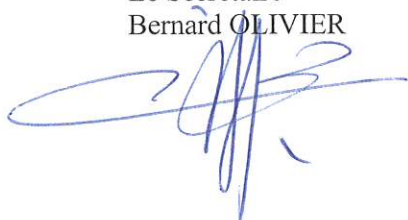
-Aménagement et nouvelle destination de l'ancienne boulangerie

Il est prévu d'aménager l'ancienne boulangerie qui deviendra une salle de réunion (ancienne boutique), la bibliothèque et dans la salle du fond un espace coworking. La commission des travaux se réunira pour discuter des aménagements et des travaux à faire.

- Séance levée à 22 h 30-

Vu pour être affiché le 27 septembre 2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire  
Bernard OLIVIER



Le Maire,  
Serge SERRANO

